



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Cahier des charges en vue du recrutement du directeur / directrice de l'ARB BFC

Genèse de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC) :

Conformément à l'article L131-8 du Code de l'environnement, la Région a engagé avec l'Etat et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la démarche de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) en Bourgogne-Franche-Comté (BFC); la volonté commune et partagée étant d'impulser une dynamique véritablement opérationnelle, coordonnée, efficace et multi-partenariale en faveur de la biodiversité.

La phase de préfiguration de cette ARB a été pilotée par 6 institutions partenaires : la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'AFB, les services de l'Etat (DREAL) et les trois agences de l'eau, représentées par la délégation régionale de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC).

Cette agence a été construite en concertation étroite avec les acteurs du territoire : collectivités, établissements publics, socio-professionnels, usagers, société civile... Dans le cadre de cette construction partenariale, trois séminaires participatifs, mobilisant plus de 260 personnes, ont défini les grandes missions de cette agence. Une feuille 2022-2026, document cadre de l'organisation de la structure, « donne le cap », en précisant les objectifs de l'ARB. Elle sert de guide à la mise en œuvre, puis à son évaluation.

Après délibérations concordantes des co-fondateurs (Région BFC et OFB), l'ARB a été créée par arrêté préfectoral du 7 juin 2019, sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE), statut expressément prévu par le législateur pour ce type de structure.

Gouvernance de l'ARB BFC :

La gouvernance de l'ARB BFC est celle d'un EPCE constitué de multiples partenaires réunis autour d'un projet commun et partagé.

L'EPCE est gouverné par un Conseil d'administration composé de 30 membres (limite fixée par le Code général des collectivités territoriales) (*exposé dans le cahier des charges*).

L'EPCE est administré par un (une) président (e), un (une) vice-président (e), un (une) directeur (trice).

Les responsabilités de chaque niveau sont clairement établies et doivent être respectées :

- celles du Conseil d'Administration est de donner les orientations stratégiques,
- celles de la direction est d'en imaginer des déclinaisons à travers des actions concrètes,
- celles des salariés est de les mettre en œuvre et de faire remonter à la direction les réussites et les difficultés dans cette mise en œuvre.

Il sera éventuellement institué un comité d'orientation, à vocation consultative, permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions, composé en cinq collèges répartis comme suit : Collectivités et groupements ; Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat ; Organismes socio-professionnels, usagers de la nature, gestionnaires et experts régionaux ; Associations, organismes, fondations et gestionnaires d'espaces naturels ; Scientifiques, organismes de recherche, d'études et personnes qualifiées.

Rôle et missions de l'ARB BFC :

La vocation de cette agence est de fédérer les énergies, valoriser la complémentarité des compétences et garantir la cohérence des interventions de chacun. Elle n'a pas vocation à remplacer l'existant. Innovante et participative, l'ARB affiche un principe de fonctionnement transversal et multisectoriel.

L'agence constitue un outil opérationnel de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB) et s'est vu déléguer l'animation de plusieurs dispositifs de l'OFB (Engagés pour la Nature, Aires Terrestres Educatives).

5 objectifs sont assignés à cette agence auxquels s'ajoute la mission de médiation grands prédateurs terrestres.

1) Mettre en réseau les acteurs pour faciliter les synergies : Permettre et faciliter la mise en réseau des différents acteurs et du citoyen ; Créer les conditions pour une meilleure organisation des acteurs

2) Organiser, mutualiser et valoriser les dispositifs et les outils de la connaissance.

- Recueillir, traiter, analyser et valoriser les données et informations sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines ;
- Orienter le développement de la connaissance de façon équilibrée sur le territoire ;
- Etablir une interface avec le monde de la recherche, inciter à l'innovation et à l'expérimentation.

3) Veiller à la cohérence des politiques publiques, à l'efficacité des actions et à la transversalité.

- Développer une ingénierie de projets ;
- Accompagner et développer les systèmes de suivis et d'évaluation des politiques publiques ;
- Encourager les travaux de coopération inter-régionale et de collaboration internationale.

4) Agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de création d'emplois.

- Engager une réflexion large sur la manière de prendre en compte la biodiversité dans le développement économique ;
- Renforcer les capacités des professionnels à prendre en compte la biodiversité ;
- Valoriser les professionnels qui s'engagent pour la biodiversité.

5) Entraîner l'adhésion et la participation des différents acteurs et du citoyen.

- Elaborer une communication créative et de caractère pour rendre le public et les professionnels acteurs ;
- Valoriser et harmoniser les offres de formation ;
- Mutualiser et développer les centres de ressources existants.

L'ARB BFC n'a pas vocation à attribuer directement des subventions.

Basée à Besançon, l'ARB apportera expertise, animation et ingénierie aux acteurs territoriaux et socio-professionnels de la région, mais également au grand public et aux citoyens.

Missions du(de la) directeur(trice) de l'ARB BFC :

Le(la) directeur(trice) assure la direction de l'établissement public de coopération culturelle ou environnementale.

A ce titre :

- Il/elle élabore et met en œuvre le projet environnemental ou scientifique et rend compte de son exécution au conseil d'administration ;
- Il/elle assure la programmation de l'activité environnementale de l'établissement ;
- Il/elle est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- Il/elle prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- Il/elle assure la direction de l'ensemble des services ;
- Il/elle passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Il/elle représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.
- Il/elle est consulté, pour avis, par le président du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement, lorsque celui-ci a le caractère administratif.
- Il/elle peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances.
- Il/elle participe au conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

Il appartient au(à la) directeur(ric) :

- d'assumer pleinement ses responsabilités juridiques importantes,
- d'assurer, avec une présence forte, un management participatif supposant un projet propre à susciter l'adhésion et l'enthousiasme de son équipe en montrant à chacun qu'il participe à la réussite collective de l'ensemble,
- d'assurer le travail en transversalité, notamment entre les chargés de missions de l'agence,
- d'assurer la gestion du quotidien d'un établissement public juridiquement autonome.

Le(la) directeur(trice) assure la direction de l'EPCE et exerce les missions du R1431-13. En complément :

- il/elle veillera à conforter les différents services d'accompagnement, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs et de connaissances portés par l'Agence ainsi que ses différents champs d'expertises.
- il/elle assurera la programmation de l'activité de l'établissement et la déclinera annuellement en étroit lien avec ses membres. En lien avec ses membres financeurs, il insèrera les activités de l'Agence dans les politiques Biodiversité et Eau des membres. Il pilotera des missions stratégiques transversales.
- en lien avec son conseil d'administration, il/elle sera responsable de la gestion financière de l'établissement (préparation du budget exécution, ordonnancement de recettes et dépenses...) et de l'actualisation du plan de financement de l'EPCE. Il/elle sera force de propositions pour diversifier les sources de financements avec une veille des différents appels à projets et fonds nationaux et européens dédiés à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité.
- Il/elle préparera les réunions institutionnelles de l'établissement (Conseil d'Administration auquel il participe avec voix consultative) et sécurisera juridiquement les décisions de l'établissement. Il rendra compte auprès du Président de l'EPCE et des membres de ce dernier de l'activité de l'établissement.

Profil recherché :

Il /elle disposera d'une expérience confirmée en management d'une équipe en place constituée principalement de chargés de missions et d'environ 15 personnes.

Il/elle disposera d'une expérience dans la gestion d'un établissement juridiquement autonome.

Il/elle sera reconnu pour sa maîtrise des principes de la gestion financière publique (idéalement, il/elle maîtrisera les fondamentaux des finances et marchés publics ainsi que du droit du travail applicable et de la gestion des ressources humaines).

Idéalement, fort d'une expérience dans le domaine de la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la transition écologique, il /elle disposera d'une expérience réussie sur des fonctions et dans un contexte similaire de gestion d'une structure publique multi-partenariale.

Il/elle fera preuve de grandes capacités de négociation et de communication pour nouer de nouveaux partenariats, notamment financiers.

Il/elle fera preuve de :

- rigueur et sens de l'organisation,
- diplomatie et capacité relationnelle,
- vision stratégique, sens de l'initiative et force de propositions,
- discrétion et réserve

Sa connaissance et sa maîtrise du fonctionnement d'un EPCE notamment ses processus décisionnels ou d'une collectivité territoriale, seront appréciées ainsi que sa connaissance des enjeux environnementaux et des acteurs. Sa connaissance des enjeux de transition écologique et de préservation de la biodiversité et de son cadre réglementaire ainsi que son implication dans ces réseaux seront appréciées.

Processus de recrutement :

Présélection des candidats sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation à transmettre à : stephane.woynaroski.elu@bourgognefranche-comte.fr ; anne-laure.borderelle@ofb.gouv.fr